Les Echos, 30 mai 2013

Le projet de loi de décentralisation réorganise sans simplifier

Si Bruxelles recommande une rationalisation de l'administration locale, la tutelle présente au Sénat divise.

Laurence Albert
lalbert@lesechos.fr

Bruxelles l'a recommandé hier : la France doit « prendre, dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation des mesures afin d'améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration ». Le projet de loi de Marylise Lebranchu. Mais le gouvernement, qui soutient aujourd'hui le premier des trois volets de la réforme de la décentralisation (à voir dans les sénatoriales, se garde bien de la présenter comme une mesure d'économie. Le texte ne supprime aucune des couches du millefeuille territorial (ni le grand flou de la clause de compétence générale des communes, ni le mille-pattes des conseillers territoriaux). Un choix qui a suscité une vive polémique à l'Assemblée nationale, où l'UMP a fait de la suppression du conseil territorial un de ses principaux arguments. Et qui risque de compliquer le vote du Sénat, où l'UMP est majoritaire et où les élus locaux, toutes sensibilités confondues, sont très partagés sur ce sujet sensible. Les métropoles. Le texte reconnaît aux grandes villes leur rôle moteur dans la croissance (80 % du PIB dans les 18 plus grandes) et de nouvelles compétences. Mais il doit veiller à ne favoriser ni les zones rurales ni les communes trop petites pour être éligibles au statut de métropole. Un exercice délicat et sensible dès avant son vote. Quand que le sort de Paris et Marseille n'est pas encore tranché, le sort de Lyon et de la future métropole parisienne a été repoussé à 2016 et le projet remonté sur le logement, le plus urgent. « La métropole de Paris a tellement de retard sur Lyon ! Sa crédibilité se trouverait à l'issue de son performance en matière de logement », précise Bernard Vandekerckhove, le rapporteur du texte. Quant à Marseille, dont les élus demeurent majoritairement hostiles à la réforme, ils ont tout intérêt à rester en bons termes avec Matignon. Autre obstacle, Marylise Lebranchu entame ce qui reste élevé de la feuille de route fixée par François Hollande. Mais elle a raconté hier dans une interview au site Web des « Echos » que « les associations d'élus ont eu du mal à trouver un accord » et qu'elle entend « quand être manquée de pédagogie sur la philosophie du texte ». Un observateur réformiste : « Par le passé, tous les textes sur la décentralisation ont été notablement modifiés par les parlementaires, c'est le rôle du jeu ».

Il a dit

« Nous avons besoin de solidarité territoriale, de régions plus fortes pour l'emploi, et de métropoles du futur. »
JEAN-PIERRE SUEUR
Président de la commission des Lois du Sénat

À VOTER
Le projet de loi sera débattu au Sénat jusqu'au 7 juin.

Phoca PDF